

l'an deux mil vingt -quatre
le onze juin à vingt-et-une heures
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, BOUSSIOUS, CHARIERAS, CHERET,
CZEP CZAK, EVEN, FLOHIC, FOUILLOT, GIBAUD-AZIZA, LE MOING,
MILON, MUNIER, PASSET, RANCE, SANTINHO

Date de convocation
6 JUIN 2024

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. DIOP a donné procuration à M. CHERET
Mme GILLMANN qui a donné procuration à Mme MILON
M. LAMIRAL qui a donné procuration à Mme RANCE

**Date d'affichage
de la convocation**
6 JUIN 2024

Absent : M. COSTEDOAT

**Date de publication
de la délibération**
20 JUIN 2024

M. FOUILLOT a été élu secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 15

Votants 18

OBJET : Tarifs des repas pour 2024-2025

Mme la Maire rappelle les tarifs votés le 22 juin 2023 applicables à compter du 1^{er} septembre 2023.

Mme la Maire propose à l'Assemblée de ne pas augmenter les prix des repas pour l'année 2024-2025, le nouvel accord-cadre conclu pour la fourniture de repas ayant permis un maintien des tarifs des repas facturés à la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après échanges de vues et délibérations,
À l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas modifier les tarifs de repas pour l'année scolaire 2024/2025, fixés par conséquent à :

	Tarifs 2024/2025	Tarifs majorés 2024/2025
Tarif normal	5,10 € TTC	7,64 € TTC
Tarif réduit *	4,74 € TTC	7,11 € TTC
Tarif adultes et portages	6,49 € TTC	9,73 € TTC
Tarif « panier repas »	2,06 € TTC	3,09 € TTC


*ce tarif s'applique aux familles dont 3 enfants au moins déjeunent à la cantine.

Pour extrait conforme
Cernay-la-Ville, le 20 juin 2024

La Maire
Claire CHERET



Le secrétaire de séance
Philippe FOUILLOT



Mis en ligne le 20/06/2024 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE

le 20/06/2024

Application agréée E-legalite.com